



Vache à lait (retraite).

Par **Lulu**, le **20/05/2014** à **14:11**

Bonjour,

Je vous écris car je suis un peu inquiète : avec une collègue, on parlait de la retraite et ce qu'elle m'a dit m'a fait froid dans le dos.

Elle m'a dit que, comme je travaille (fonctionnaire), à ma retraite, je devrais verser une pension à mon ex-mari car il ne s'est jamais remarié !! En gros, ça se résume à ça ! Trop fastoche ! je crois qu'alors, je vais divorcer et ne pas me remarier à mon tour.

Non, sérieusement : j'ai 55 ans et je compte aller le + tard possible (65 ou 70 ans, on verra alors). Mais, comme je n'aime pas les surprises, je préfère me renseigner maintenant.....

Mon mari actuel a travaillé jusqu'à 40 ans environ et, depuis qu'on a déménagé et changé de région, il ne travaille plus. Normal, à 50 ans...

Bref, d'après cette collègue (qui sait tout), comme je travaille, que je suis remariée, que mon ex-mari qui n'a rien foutu dans sa vie ne travaille pas (car il a trouvé le moyen de se faire porter invalide à je sais plus quel %), qu'il vit seul et se s'est pas remarié, je devrais donc lui verser une pension jusqu'à ce qu'il meure. Déjà que je ne vais pas avoir grand chose pour vivre à 2 (on ne sait pas à combien se montera la retraite de mon mari actuel...), je vais toucher 50 % de quand j'étais dans le privé et 70 % de ma paie de fonctionnaire.

Bref, je n'en n'ai pas dormi du week-end tant je trouve ça injuste et trop fastoche pour qui le sait. Je suis sûre que mon ex touchera au moins le minimum vieillesse alors que mon mari actuel peut-être pas grand chose car, s'il a dépassé de je ne sais pas combien de jours, il ne pourra pas avoir droit au minimum vieillesse (peut-être même que c'est parce qu'on vit ensemble ?).

Je voudrais savoir à partir de combien de trimestres on n'a plus droit au minimum vieillesse et est-ce-que les gens touchent « au prorata » de ce qu'ils ont travaillé ?? ou alors, c'est plein pot pour lui aussi ?

Déjà que je paie les vieilles dettes que mon ex m'a laissé sur les bras, alors s'il faut en plus que je lui paie une partie de sa retraite, je tiendrais pas longtemps.

Pouvez-vous me dire si cette collègue-qui-sait-tout a raison ou si je m'affole un peu vite ?? Quelle est la personne « pro » à qui je dois m'adresser « entre 4-z-yeux », avocat ? notaire ? cram ?

Je vous remercie tous à l'avance de vos réponses.

Lulu.

Par **Visiteur**, le **20/05/2014** à **16:43**

Bjr,

vous parlez de votre mari actuel qui ne travaille plus et à qui vous craignez de devoir verser une pension et de votre... mari avec lequel vous êtes mariée !!??? y'a pas un soucis dans votre histoire ?

Mon mari actuel a travaillé jusqu'à 40 ans environ et, depuis qu'on a déménagé et changé de région, il ne travaille plus. Normal, à 50 ans...

Je suis sûre que mon ex touchera au moins le minimum vieillesse alors que mon mari actuel peut-être pas grand chose ...Déjà que je ne vais pas avoir grand chose pour vivre à 2 (on ne sait pas à combien se montera la retraite de mon mari actuel

faudrait savoir !!

Par **domat**, le **20/05/2014** à **17:10**

bjr,

vous parlez de votre ex-mari cela signifie que vous êtes divorcés.

dans une telle situation, il n'existe aucune obligation de verser quoique ce soit à votre ex-mari sauf ce qui a été convenu dans le jugement de divorce.

votre collègue vous raconte n'importe quoi.

par contre je comprends que votre mari s'est arrêté de travailler à 40 ans, je ne sais si c'est normal mais il n'aura pas une grosse retraite mais c'est sans doute un choix.

le minimum vieillesse est remplacé depuis 2005 par l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) qui est versé sous certaines conditions.

vous voulez sans doute parler du minimum contributif qui lui aussi est versé sous certaines conditions.

que ce soit la retraite ou le minimum contributif, son montant est toujours fonction du nombre d'années de cotisations.

pour vous renseigner, vous pouvez prendre contact avec la CNAV soit à leurs bureaux, soit sur leur site internet:

<https://www.lassuranceretraite.fr/cs/Satellite/PUBPrincipale/SalariesPlus55?packedargs=null>

cdt

Par **Lulu**, le **22/05/2014** à **11:25**

Bonjour à tous,

Grenouille, je ne comprends pas ce que vous ne comprenez pas !

Quand je parle de mon ex, c'est mon 1er mari. On est divorcés.

Quand je parle de mon mari actuel, c'est l'actuel !! le 2ème, quoi ; je ne peux pas être plus claire...[smile17]

Le 1er est un assisté.

Le 2ème ne travaille plus car personne ne veut plus de lui car, dans sa profession, "on" lui préfère des jeunes ! Son seul tort a été d'avoir travaillé très jeune et, donc, il n'est pas resté suffisamment à l'école pour avoir de diplôme. C'était comme ça à l'époque. En plus, on s'est aperçus récemment qu'il est dyslexique et ça non plus, ça ne l'a pas aidé dans la vie.....

Voilà. C'est plus clair, maintenant ?

Par contre, Domat, je vous remercie de votre réponse. Je vais aller voir sur le site de la CNAV.[smile9]